



Centre
Berthiaume-Du Tremblay

COMMUNIQUÉ

Avis contre l'abolition du Conseil des aînés présenté par le Centre Berthiaume-Du Tremblay

Montréal, le 8 juin 2010 – À l'instar de différentes associations d'aînés et de retraités et de regroupements d'organismes, qui se sont déjà prononcés contre l'abolition du Conseil des aînés, le conseil d'administration du Centre Berthiaume-Du Tremblay a unanimement résolu de présenter un avis pour demander au gouvernement de reconsidérer sa décision.

Dans cet avis, le Centre rappelle :

- qu'il a eu l'occasion, en 1999 et en 2005, de se prononcer en faveur du maintien du Conseil des aînés lors des consultations menées par la Commission de la culture,
- que nous avons alors parlé de la crédibilité et de l'expertise développées par le Conseil; de la pertinence et de la qualité de ses recherches, avis et mémoires; de sa nécessaire autonomie pour jouer son rôle conseil auprès du gouvernement,
- que la décision du gouvernement d'abolir le Conseil des aînés et d'intégrer « ses activités administratives » au Secrétariat aux aînés surprend dans un contexte où le vieillissement de la population préoccupe et touche l'ensemble de la société,
- que bien qu'il soit difficile de blâmer le gouvernement lorsqu'il veut faire sa part pour assainir les dépenses publiques, cela suscite de grandes inquiétudes et des interrogations.

Le Centre soulève 2 points majeurs:

- Avec l'abolition du Conseil des aînés nous serons privés de l'instance consultative qui avait une certaine distance pour jouer un rôle conseil adéquat auprès des différents ministères. C'est la saine critique et la démocratie qui y perdent grandement.
- Quelle instance pourra offrir du soutien à la concertation au niveau des tables régionales de concertation des aînés, de la Conférence des tables ou encore du Groupe des associations et organismes nationaux d'aînés et de retraités et de dispensateurs de services ? Quelle instance sera bien acceptée de tous ces acteurs pour jouer ce rôle rassembleur ?

– 30 –